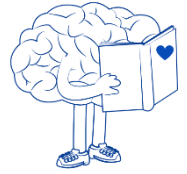


Marie ROMIEU - Psychopédagogie Positive
13, Chemin de Chatenay
92 160 Antony
Tel : 06 72 15 30 06
marie.psychopedagogie@gmail.com
Siret : 894 758 796



Conditions Générales de Vente

1. Prise de rendez-vous

La réservation de la première séance se fait par téléphone, après un entretien téléphonique avec le parent souhaitant mettre en place un accompagnement.

Une fois la réservation effectuée, le client s'engage à respecter les horaires convenus et à se présenter à la séance à l'heure prévue. En cas de retard, le temps de la séance ne sera pas prolongé afin de ne pas perturber le planning des autres clients.

Le paiement des séances s'effectue à la fin de chaque séance, soit en espèces, soit par chèque bancaire. Des arrangements spécifiques peuvent être convenus entre la praticienne en psychopédagogie et le client pour les accompagnements sur le long terme.

2. Annulation des séances

En cas d'annulation d'une séance de psychopédagogie positive, il est nécessaire de prévenir la praticienne en psychopédagogie au moins 48 heures à l'avance. Cette précaution libère le créneau horaire réservé et permet à d'autres clients de bénéficier de ce temps.

En cas d'annulation tardive ou de non-présentation à la séance sans préavis, le client sera facturé à hauteur de 45€ en guise de compensation pour la séance réservée et pour le temps de préparation imparti.

L'annulation peut être effectuée selon les modalités suivantes :

Par téléphone/sms : 06 72 15 30 06

Par mail : marie.psychopedagogie@gmail.com

Un accusé réception vous sera envoyé par SMS ou par courriel pour vous garantir la bonne réception de votre message et une proposition de nouveau rendez-vous sera effectuée.

En cas d'absence de la praticienne en psychopédagogie à une séance prévue, celle-ci s'engage à proposer un report de la séance. Elle s'engage également à informer le client dans les plus brefs délais en cas de situation exceptionnelle empêchant la tenue de la séance.

La praticienne en psychopédagogie s'engage à faire preuve de flexibilité et de compréhension dans la gestion des annulations, tout en garantissant un équilibre entre les besoins du client et la gestion de son emploi du temps. En cas de doute ou de question

concernant l'annulation ou le remboursement d'une séance de psychopédagogie, il est conseillé de contacter directement la psychopédagogue positive pour obtenir des éclaircissements.

La praticienne en psychopédagogie positive s'engage à fournir des prestations de qualité et à respecter la confidentialité des informations partagées par le client. Elle mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la progression du client, tout en respectant ses besoins et ses limites.

3. Les séances de psychopédagogie

La praticienne en psychopédagogie positive propose des séances visant à améliorer la gestion des émotions, la qualité des apprentissages chez les enfants et les adolescents, le bien être scolaire. Ces prestations sont adaptées en fonction des besoins spécifiques de chaque élève. Elles répondent aux objectifs fixés dans le cadre de la séance d'accueil.

Thématiques proposées :

- Séances de travail sur la gestion des émotions
- Séances Multi'Mouv : travail sur la concentration
- Séances de méthodologie : comprendre son propre fonctionnement, découvrir une méthodologie des apprentissages
- Séances développement des compétences psychosociales

Il est important de souligner que les séances proposées peuvent varier en fonction des besoins et des objectifs de chaque élève. La praticienne en psychopédagogie positive adapte son approche en fonction des particularités de chaque enfant afin d'offrir un accompagnement personnalisé et efficace.

La psychopédagogie positive – activité non réglementée – ainsi que les méthodes et outils utilisés ne remplacent pas et ne se substituent pas aux suivis médicaux. Elle s'inscrit dans une démarche de complémentarité.

4. Conditions tarifaires

Un tarif unique est proposé autant pour la séance d'accueil avec les parents que pour les séances de suivi : *Séance de psychopédagogie positive: 65€ (1h)*

**La durée de la séance pourra être ajustée en fonction des difficultés de l'élève et réduite à 45min si besoin sans pour autant en diminuer le montant.*

Les tarifs sont exprimés en euros sans TVA, celle-ci n'étant pas applicable selon les dispositions de l'article 293B du Code Général des Impôts.

5. Responsabilités de la praticienne en psychopédagogie positive et du client

Responsabilités de la praticienne en psychopédagogie positive :

- Fournir des prestations de psychopédagogie positive de qualité, en utilisant des méthodes et des techniques adaptées aux besoins spécifiques du client.
- Établir un environnement sécurisant et bienveillant, favorisant l'apprentissage et la progression.
- Respecter les horaires convenus pour les séances et prévenir le client en cas d'imprévu ou d'absence exceptionnelle.
- Tenir compte des besoins et des attentes du client, en adaptant les exercices et les techniques proposées en fonction de son évolution.
- Fournir des conseils et des recommandations aux parents (dans le cas d'un enfant) pour soutenir le travail réalisé en séance.

Responsabilités du client :

- Respecter les horaires convenus pour les séances, en arrivant à l'heure prévue et en prévenant en cas de retard ou d'absence.
- Participer activement aux séances, en suivant les indications de la praticienne en psychopédagogie positive et en réalisant les exercices recommandés.
- Faire preuve de motivation et d'engagement dans la démarche de psychopédagogie positive, en pratiquant régulièrement les exercices à la maison.
- Respecter les règles et les consignes données par la praticienne en psychopédagogie positive, en montrant une attitude positive et en étant ouvert aux conseils et aux corrections.
- Informer la praticienne en psychopédagogie positive de tout problème ou changement pouvant affecter la démarche de psychopédagogie positive (par exemple, un problème de santé ou un changement d'environnement scolaire).

Il est important de souligner que la praticienne en psychopédagogie positive n'est pas responsable des résultats obtenus, car ces derniers dépendent de nombreux facteurs, tels que la motivation, l'implication et la régularité du client dans la démarche. La praticienne en psychopédagogie positive s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser les progrès, mais il est essentiel que le client s'implique activement dans le processus.

En travaillant ensemble et en respectant leurs responsabilités respectives, la praticienne en psychopédagogie positive et le client peuvent créer un environnement propice à l'amélioration de la situation problématique et à l'atteinte des objectifs fixés. La communication ouverte et la confiance mutuelle sont également essentielles pour favoriser une collaboration fructueuse tout au long de la démarche de suivi.

6. Assurance

La praticienne en psychopédagogie positive a contracté, en complément, un contrat d'assurance pour assurer la pièce dans laquelle elle effectue ses consultations auprès de la compagnie d'assurance MACIF

7. Responsabilité civile

La praticienne en psychopédagogie positive a contracté un contrat de responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurance AXA.

7. Confidentialité

La praticienne en psychopédagogie positive est assignée à un code de déontologie qui la soumet au secret professionnel. Ce qui se passe durant la séance ne pourra être divulgué à aucun tiers.

La praticienne est membre de l'association des Praticiens en Psychologie et Pédagogie Postive A5P et s'engage à respecter le code déontologique consultable à l'adresse suivante :

<https://associationa5p.fr/code-deontologique/>

8. Dispositions finales et loi applicable

Les présentes conditions générales de vente régissent la relation entre la praticienne en psychopédagogie positive et le client dans le cadre des prestations de psychopédagogie positive. Toute modification ou complément aux présentes conditions doit faire l'objet d'un accord écrit entre les deux parties.

En cas de litige, le client s'adressera en priorité à la praticienne en psychopédagogie positive pour tenter de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un mois :

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, l'entreprise a mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : CNPM médiation consommation

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site :

ou par voie postale en écrivant à CNPM médiation consommation

27, avenue de la Libération
42 400 St Chamond

Les présentes conditions générales de vente sont établies dans un souci de transparence et de protection des droits des deux parties. Elles visent à clarifier les modalités de réservation, de paiement, d'annulation et de remboursement des séances de psychopédagogie positive, ainsi que les responsabilités de la praticienne en psychopédagogie positive et du client.

En acceptant les présentes conditions générales de vente, le client ou son représentant si le client est mineur reconnaît avoir pris connaissance et compris les termes et les conditions qui régissent la relation avec la praticienne en psychopédagogie positive. Il s'engage à respecter ces conditions et à collaborer de manière constructive pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre d'un suivi en psychopédagogie positive.